

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2047

23 août 2013

SOMMAIRE

Armatex S.A.	98254	Project Bird GP ULC SCS	98249
Atelier Cologne	98250	Project One SA	98248
BBW Investment Holdings S.à r.l.	98217	Promagus S.à r.l.	98248
Bensell Real Estate Finance II Sàrl	98255	Qissme S.à r.l.	98250
Ben Zion S.à r.l.	98256	Quadram s.à r.l.	98250
CCP III Germany Holdings S.à r.l.	98217	Rackman SA	98251
Genzyme Global S.à r.l.	98210	Ralph Weis S.à r.l.	98251
Genzyme International Holdings Limited	98210	Raphael Magic Inc.S.A.	98251
Genzyme International Holdings Limited	98210	Rapides International S.A.	98251
Genzyme Luxembourg S.à r.l.	98256	RBS Pan European Finance S.A.	98254
Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.	98210	Real Estate Management S.A.	98249
Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.	98211	Rhein-Trans G.m.b.H.	98251
Goodman Rossocorsa Logistics (Lux) S.à r.l.	98211	Rigatte SA, SPF	98253
GreenVision Systems Environmental - Lux S.à r.l.	98211	Rigatte SA, SPF	98253
Harvest I S.à r.l.	98210	Ripiemmo Company S.A.	98252
Immo Castel S.A.	98256	Roberta Di Camerino S.A.	98254
Intefin S.A.	98212	Roc International	98252
Interdean Daleiden S.A.	98211	Rocas Holding S.à r.l.	98250
MG Sécurité, Incendie	98236	Rotarex Finance S.A.	98252
New Dawn MEP Issuer CO S.A.	98255	Rotarex S.A.	98252
Omni-Logic S.A.	98238	Rotarex S.A.	98252
OSCAR Lux Carry SCS	98237	Rotarex Watertec S.A.	98250
OSCAR Verwaltung Diversify S.à r.l.	98237	Sarb Holding S.A.	98212
OSCAR Verwaltung Germany S.à r.l.	98237	S.L.C.A. S.A.	98248
PIE Group S.A.	98248	Société d'Investissements des Douze S.A. (S.I.D.)	98217
Pinto-Lux S.à r.l.	98239	Sonatrach International Finance and Development S.à r.l.	98254
Print Management	98238	Spotclark S.à r.l.	98252
Progeny	98238	Spunken S.A.	98239
		St. Lazare Holding S.à r.l.	98239
		Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl	98253
		Supernova Investments A2 S.à r.l.	98253

Genzyme Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 215.924.472,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.390.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090617/10.

(130110832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.100,00.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090618/10.

(130110674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.100,00.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090620/10.

(130111505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Good Energies (Solar Investments) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090623/10.

(130110629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013090648/14.

(130111373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 153.622.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013090630/12.

(130110485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Goodman Rosscorsa Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.824.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Rosscorsa logistics (lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013090631/12.

(130110321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

GreenVision Systems Environmental - Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.602.

Le cabinet d'expertise comptable, Memola, Lang&Hein S.à r.l., RCS Luxembourg: B 125 795, établi au 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, informe que le contrat de domiciliation du siège social de la société GreenVision Systems Environmental - Lux S.à r.l., RCS Luxembourg: B 143 602, établie au 11, Avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, a été résilié avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013090634/11.

(130110331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Interdean Daleiden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 juillet 2013 a décidé à l'unanimité

- de nommer comme administrateurs, savoir

Monsieur Alan CARTWIRGHT, né le 6 juillet 1959 à Slough, Berkshire (Angleterre) et demeurant à GB-WINKFIELD, Windsor Berkshire SL4 4RL, Drift Road

Monsieur Lars Lykke IVERSEN, né le 14 août 1954 é Billund (Denmark) et demeurant à GB-LONDON, W1H 7BU, 5 Wythburn Place

- de nommer comme administrateur-délégué, savoir

Monsieur Dale COLLINS, né le 16 janvier 1961 à Indiana (Etats-Unis) et demeurant à GB-FARNHAM COMMON SL2 3NX, Parsonage Lane

Leur durée du mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099057/19.

(130120537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Intefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 14 juin 2013

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Monsieur Michele CASANOVA, demeurant au 10, via San Domenico, I-42100 Reggio Emilia, Italie, Administrateur et Président.

Commissaire aux comptes:

- I.C. Dom-Com S.à r.l., ayant son siège social à 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.127, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099053/21.

(130120177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Sarb Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.038.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Pierre ILIAS, gérant de société (producteur de spectacle), né le 4 octobre 1955 à Angers (France), demeurant au 16, rue du Pressoir, F-75020 Paris (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré en date du 13 juin 2013;

2. Monsieur Farid SOLTANI, consultant indépendant, né le 8 mai 1966 à Les Lilas (France), demeurant Chemin du Moulin de Calais, F-14100 Marolles (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de «SARB HOLDING S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-EUR), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles pourront être converties sur simple demande d'actionnaire faite au conseil d'administration ou à l'administrateur unique le cas échéant dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Capital autorisé:

Le capital autorisé est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration et le cas échéant l'administrateur unique est autorisé pendant une période de cinq (5) années après la publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de six millions d'euros (6.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la société par le conseil d'administration ou l'administrateur unique dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts sera modifié en conséquences et le conseil d'administration ou l'administrateur unique prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Si la société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire aux comptes ou le collège des commissaires aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans les conditions fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dispositions générales

Art. 21. Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, e-mail, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

Art. 22. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil d'Administration peuvent également être accordées par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

Art. 23. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

Art. 24. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les six cent vingt (620) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Pierre ILIAS, prénommé,	372
2. Monsieur Farid SOLTANI, prénommé	<u>248</u>
Total:	620

Les six cent vingt (620) actions ont été libérées moyennant apport en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille euros (1.000,- EUR).

Décisions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à trois (3) et du commissaire aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:
 - Monsieur Pierre ILIAS, prénommé, né le 4 octobre 1955 à Angers (France), prénommé, demeurant au 16, rue du Pressoir, F-75020 Paris (France);
 - Monsieur Farid SOLTANI, prénommé, né le 8 mai 1966 à Les Lilas (France), demeurant Chemin du Moulin de Calais, F-14100 Marolles (France);
 - Monsieur Jacques ILIAS, responsable système et communication, né le 27 octobre 1949 à Trélazé (France), demeurant à Le Haut Manoir, chemin de provins, F-49480 Saint-Sylvain d'Anjou.
3. Est nommée commissaire aux comptes de la Société:
 - «PYXIS S.A.» ayant son siège social au 18, rue Robert Stumper L-2557 Luxembourg (RCS Luxembourg B 75.177), ici représentée par son représentant permanent Madame Corinne CHANTEREAU, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 18, rue Stumper L-2557 Luxembourg.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
4. Le siège de la société est fixé au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/06/2013. Relation: LAC/2013/28091. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2013.

Référence de publication: 2013108428/249.

(130131609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Société d'Investissements des Douze S.A. (S.I.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013108409/11.

(130131721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

BBW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CCP III Germany Holdings S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.772.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Menora Mivtachim Pensions Ltd., a company organized under the laws of the State of Israel, having its registered office at 7, Zobotinsky Street, Ramat-Gan, Israel, registered under number 512245812, hereby represented by Me Jean-Marc Delcour, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2013;

2. Menora Mivtachim Insurance Ltd., a company organized under the laws of the State of Israel, having its registered office at 115, Allenby Street, Tel Aviv, Israel, registered under number 520042540, hereby represented by Me Jean-Marc Delcour, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2013;

3. Aurec Local Information Services Ltd., a company organized under the laws of the State of Israel, having its registered office at 19, Tuval Street, Ramat-Gan, Israel, registered under number 51-128928-2, hereby represented by Me Jean-Marc Delcour, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2013;

4. Evert Limited, a company organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Suite 5, Tower Hill House, St. Peter Port Guernsey, registered under number 43197, hereby represented by Me Jean-Marc Delcour, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2013,

5. Harel Insurance Company Ltd., a company organized under the laws of the State of Israel, having its registered office at 3, Abba Hillel Street, Ramat-Gan, Israel, registered under number 520004078, hereby represented by Me Jean-Marc Delcour, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2013,

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. They are the current shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "CCP III Germany Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Lu-

embourg Register of Commerce and Companies under number B164772, and incorporated on November 4, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3207, on December 29, 2011. The articles of association of the Company have been amended on May 10, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1553, on June 21, 2012, then on December 28, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 281, on February 6, 2013, and for the last time on June 19, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

II. The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up. The appearing parties hold together all the shares in the share capital of the Company.

III. All the shareholders of the Company are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon all items of the following agenda, without prior notice:

a. Decision to change the corporate name of the Company from "CCP III Germany Holdings S.à r.l." into "BBW Investment Holdings S.à r.l.";

b. Decision to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into:

(i) shares (parts sociales) of class A to be held as follows:

- four thousand three hundred and seventy five (4,375) shares (parts sociales) of class A to be held by Harel Insurance Company Ltd.,

- two thousand five hundred (2,500) shares (parts sociales) of class A to be held by Menora Mivtachim Pensions Ltd., and

- one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares (parts sociales) of class A to be held by Menora Mivtachim Insurance Ltd; and

(ii) shares (parts sociales) of class B as follows:

- three thousand three hundred fifty (3,350) shares (parts sociales) of class B to be held by Aurec Local Information Services Ltd., and

- four hundred (400) shares (parts sociales) of class B to be held by Evert Limited;

c. Decision to fully amend and restate the Articles of the Company;

d. Acknowledgement of the resignation of Mr. Yves Barthels, Ms. Anita Lyse and Mr. Bruno Bagnouls, as current directors (gérants) of the Company, with effect as of the date of the meeting; and

e. Decision to appoint Mrs. Yonit Tzadok, Mrs. Noa Driblatt and Mr. Christophe Gaul, as new directors (gérants) of the Company, with effect as of the date of the meeting, and for an unlimited period of time;

f. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda and after deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to change the corporate name of the Company from "CCP III Germany Holdings S.à r.l." into "BBW Investment Holdings S.à r.l.";

Second resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into:

(i) shares (parts sociales) of class A to be held as follows:

- four thousand three hundred and seventy five (4,375) shares (parts sociales) of class A to be held by Harel Insurance Company Ltd.,

- two thousand five hundred (2,500) shares (parts sociales) of class A to be held by Menora Mivtachim Pensions Ltd., and

- one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares (parts sociales) of class A to be held by Menora Mivtachim Insurance Ltd; and

(ii) shares (parts sociales) of class B as follows:

- three thousand three hundred fifty (3,350) shares (parts sociales) of class B to be held by Aurec Local Information Services Ltd., and

- four hundred (400) shares (parts sociales) of class B to be held by Evert Limited.

Third resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to fully amend and restate the Articles of the Company.

The Articles will henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), and these articles of association (hereafter the "Articles"), and any shareholders' agreement entered into by the shareholders of the Company (the "Shareholders") from time to time (the "Shareholders' Agreement").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in CCP III BW1 S.à r.l. ("SubLux1") and in CCP III BW2 S.à r.l. ("SubLux2"), both private limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée) registered in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Subsidiaries"), which are the sole owners of the land and building located at Grafstrasse Str. 103-109, and Wildunger Str. 7-9, Frankfurt, Germany and at Grafstrasse 103-109, Wildunger St. 14, Frankfurt, Germany (the "Buildings"), together with any additional assets that shall be purchased, directly or indirectly, by the Company, upon the consent of a Special Majority of the Shareholders (together with the Buildings, the "Portfolio"), and administration, development and management of its Portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may, subject to and in accordance with its approved Project Budget, borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the Portfolio. For the purpose of this article, the notion of group shall include all subsidiaries of the Company (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular and subject to its approved Project Budget (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from parent companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any transactions on real estate, subject to a Special Majority vote of its Shareholders.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination.

4.1 The Company will have the denomination "BBW Investment Holdings S.à r.l."

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by eight thousand seven hundred and fifty (8,750) shares (parts sociales) of class A (the "Class A Shares") and three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares (parts sociales) of class B (the "Class B Shares"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The Class A Shares and the Class B Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the general Shareholders' meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.3 - Profit Participation

Each Share entitles to a portion of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the provisions of these Articles and the Shareholders' Agreement, as amended by the Shareholders from time to time.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law, provided, however, that in the event that the required approval of shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital in a general meeting is not obtained as a result of a Shareholder not voting in favour of such transfer at a meeting which was duly convened, despite the fact that the Selling Shareholder (as such term is defined below) and the future transferee complied with the provisions of Articles 6.5 to 6.8, as applicable (the "Refusing Shareholder"), the Selling Shareholder may demand that the Refusing Shareholder pays the Selling Shareholder for such Shares on the same terms and conditions agreed upon between the Selling Shareholder and such third party transferee or, at the discretion of the Selling Shareholder, the Refusing Shareholder shall pay the Selling Shareholder a weekly monetary penalty in the amount of EUR 50,000, calculated on a prorated daily basis (a.k.a "astreinte"), to be paid by the Refusing Shareholder to the Selling Shareholder, for each day after the abovementioned general Shareholders' meeting, on which the Refusing Shareholder does not provide an approving vote for such transfer. For avoidance of doubt, should the Refusing Shareholder provide a supporting vote in less than a week, the abovementioned amount shall be prorated accordingly.

6.5.3 Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.5.4 A transfer of Shares shall not become effective unless the transferee (including a Permitted Transferee, as such term is defined below) has provided the Company and the other Shareholders with a confirmation in writing that it is bound by all terms and conditions of these Articles and by the relevant provisions of the Shareholders' Agreement. The transferee shall assume all obligations of the Selling Shareholder (as such term is defined below) or indemnities that the Selling Shareholder may have provided, if approved to be granted and provided, to third parties in relation to the business of the Company and the Subsidiaries.

6.5.5 The Shareholders agree that only the rights and obligations set forth under the Law, these Articles or the Shareholders' Agreement, as amended by the Shareholders from time to time, shall limit the Shareholders' abilities to transfer Shares.

6.5.6 In any transfer of Shares the transferor shall assign to the transferee its rights under shareholder loans in proportion to the transferred Shares. A Shareholder may not transfer its shareholder loans or other rights in the Company or the Subsidiaries except in connection with the transfer of Company Shares (in a proportionate amount).

6.5.7 No Shareholder may transfer less than all of its Shares and shareholder loans.

6.6 - Permitted Transferees

Subject to the requirements of the Law, any Shareholder shall be entitled to transfer its respective Shares to a Permitted Transferee. For the purposes of these Articles, a "Permitted Transferee" means, in respect of any Shareholder, any entity or natural person which: (i) controls such Shareholder; (ii) is controlled by such Shareholder; or (iii) is under common control with such Shareholder. "Control" shall mean (i) holding, directly or indirectly, at least fifty percent (50%) of all issued share capital and voting rights, or (ii) rights to nominate fifty percent (50%) of the directors (gérants).

6.7 - Right of First Offer

6.7.1 For an initial period of four (4) years commencing on the date of the Closing (the "Lock-Up Period"), Aurec shall be prohibited from selling and/or transferring any of its Shares, except to a Permitted Transferee. The limitations under the Lock-Up Period shall be terminated upon the sale by any other Shareholders, of any part of its Shares.

6.7.2 Subject to Article 6.7.1 above, a Shareholder desiring to sell its Shares, (a "Selling Shareholder" and "Offered Shares" respectively) shall be obliged to give the Company and the other Shareholders a prior written notice (a "Transfer Notice"). The Transfer Notice shall specify, among others: (i) the consideration per share the Selling Shareholder desires to receive, (ii) the fact that the transaction is to be made on "AS IS" basis, and (iii) that payment is to be made with sixty (60) days as of the acceptance of such transfer.

6.7.3 The Shareholders shall have an option, exercisable for a period of sixty (60) days from the date of delivery of the Transfer Notice (the "Option Period"), to purchase their proportionate portion or more of the Offered Shares for the same consideration per share and on the same terms and conditions set forth in the Transfer Notice. Such option may be exercised by delivering written notice to the Selling Shareholder (the "Acceptance Notice"). If more than one Shareholder delivers an Acceptance Notice (each an "Accepting Shareholder"), the Offered Shares shall be acquired pro rata (based on the respective Shareholding of the Accepting Shareholders). The purchase price for the Offered Shares shall be paid by the Accepting Shareholders within sixty (60) days of delivery of the Acceptance Notice.

6.7.4 In the event that the Shareholders do not exercise the option to purchase all of the Offered Shares or sell their proportionate number of Shares to the potential transferee during the Option Period, the option to purchase the Offered Shares shall terminate, and the Selling Shareholder, subject to Articles 6.5, 6.6, 6.7.1, 6.7.2 and 6.7.3 above and 6.7.5 and 6.8 below shall be entitled to sell the Offered Shares to a bona fide third party purchaser within ninety (90) days of the

expiration of the Option Period (the "Sale Period") for at least the consideration per share and on the same terms and conditions as set forth in the Transfer Notice.

6.7.5 If the Selling Shareholder does not complete the sale of the Offered Shares during the Sale Period, then the Selling Shareholder shall again be obligated to deliver a Transfer Notice and a subsequent sale shall be subject to this Article 6.7. Notwithstanding the foregoing, if the Selling Shareholder entered in to a binding sale agreement during the Sale Period and the completion of the sale of the Offered Shares is delayed due to a required statutory approval from the Selling Shareholder's country of incorporation, then the Selling Shareholder shall be entitled to complete the sale according to the terms of the sale agreement even if the completion date occurs after the Sale Period providing that it is not delayed for more than ninety (90) additional days.

6.8 - Tag Along

6.8.1 During the Option Period a Shareholder may inform the Selling Shareholder in writing that it desires to join in the sale of the Offered Shares (a "Participation Notice" and a "Participating Shareholder").

6.8.2 If the Participating Shareholder delivers a Participation Notice, then the Selling Shareholder shall not enter into a binding sale agreement unless the purchaser of the Shares (the "Purchaser") agrees to purchase, for the same consideration per share and on the same terms and conditions, all Shares held by the Participating Shareholder.

6.8.3 If a Shareholder does not deliver a Participation Notice during the Option Period, then said Shareholder will not have a right to join in the sale of the Offered Shares and the Selling Shareholder shall have the right to sell the Shares during the Sale Period.

6.8.4 If the Selling Shareholder does not complete the sale of the Offered Shares during the Sale Period, then the Selling Shareholder shall again deliver a sale notice which will be subject to the Tag Along rights set forth in this Paragraph 6.8.4. Notwithstanding the foregoing, if the Selling Shareholder entered in to a binding sale agreement during the Sale Period and the completion of the sale of the Offered Shares is delayed due to a required statutory approval, then the Selling Shareholder shall be entitled to complete the sale according to the terms of the sale agreement even if the completion date occurs after the Sale Period provided that it is not delayed for more than ninety (90) additional days.

6.9 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a board of directors (conseil de gérance) composed of at least three directors (gérants). The directors (gérants) need not to be Shareholder(s).

7.1.2 The directors (gérants) are appointed by the general Shareholders' meeting.

As long as a Shareholder (together with its Group Affiliates) holds at least twenty per cent (20%) of the Shares of a same class, they shall have the right to present together a list of at least two (2) nominees. The general Shareholders' meeting shall appoint one (1) director (gérant) from such list.

Notwithstanding the above, Shareholders holding together at least thirty-five percent (35%) of the Shares of a same class shall have the right to present together a list of three (3) nominees. The general Shareholders' meeting shall appoint two (2) directors (gérants) from such list.

The Shareholders entitled to present together a list of nominees in view of the appointment of one (1) or two (2) directors (gérants), as the case may be, shall also have the right at any time to notify the Company by written notice if they wish to remove and replace a director (gérant) appointed upon their proposal. In such case, the Shareholders shall present a list of at least two (2) nominees and the general Shareholders' meeting shall remove the director (gérant) and appoint one (1) new director (gérant) in replacement thereof.

The list(s) of nominees shall be communicated by written notice to the Company.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

7.1.4 Each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general Shareholders' meeting. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general Shareholders' meeting fall within the competence of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the joint signatures of two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) appointed on the basis of list(s) proposed by Shareholders pursuant to Article 7.1.2., such shareholders representing at least more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance). The provisions of Article 8.3.2 shall apply mutatis mutandis to meetings of the board of directors.

7.4.5 Resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 - Powers and Voting Rights

8.1.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

8.1.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him.

8.2- Convening of General Shareholders' Meetings

8.2.1 Subject to the provisions of the Law, and unless they agree otherwise, the Shareholders shall have a meeting at least once a year.

8.2.2 A general Shareholders' meeting shall be called at any other time whenever a Shareholders' resolution is required, if called by a resolution of the board of directors (conseil de gérance), Shareholders holding more than twenty percent (20%) of the Company's share capital or any person or persons empowered by law to convene a general Shareholders' meeting, in accordance with the Law or these Articles.

8.2.3 Each of the parties referred to in Article 8.2.2 above shall include in their request to convene the general Shareholders' meeting a detailed agenda in which a list of matters they wish to be discussed is included and the resolutions to be taken at the general Shareholders' meeting.

8.2.4 Notices of general Shareholders' meeting shall be sent by the board of directors (conseil de gérance) forthwith following the request of any of the parties listed in Article 8.2.2 above, to all registered Shareholders at least fourteen (14) days prior to the date of the general Shareholders' meeting by mail, facsimile or e-mail; provided, however, that a general Shareholders' meeting may be held on a shorter period of notice to the extent all of the Shareholders so agree in writing. A notice of general Shareholders' meeting shall include the date, time and place of the general Shareholders' meeting as well as a detailed outline of the matters to be discussed and the resolutions to be decided.

8.2.5 If all Shareholders are present or represented at the general Shareholders' meeting and agree to waive the above requirements of time and form, such requirements, may be dispensed.

8.2.6 General Shareholders' meetings can also be held by conference call and videoconference, provided the procedure is acceptable to all the Shareholders and each attendee recognises the identity of the other attendees

8.2.7 The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Such resolutions signed by a Special Majority of all the Shareholders are valid and binding as if passed at a general Shareholders' meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3- Quorum and Majority Votes

8.3.1 Subject to notice requirements set out above, the requisite quorum for the holding of a general Shareholders' meeting shall be the presence, in person or by proxy, of more than sixty percent (60%) of the Company's share capital.

8.3.2 In the event that a quorum is not present after half an hour shall have elapsed from the time specified in the notice of the general Shareholders' meeting for the commencement of such meeting, then and in such event the general Shareholders' meeting shall be adjourned by seven (7) days at the same time and venue or to such other time and place of which a notice shall be sent by mail, facsimile or email to all shareholders entitled to receive same. If at such adjourned meeting a legal quorum is not present within half an hour of the time specified for the commencement of the meeting, then and in such event decisions shall be adopted by a majority of the vote cast, regardless of the portion of share capital present or represented

8.3.3 Subject to Article 8.4 below (Major Decisions), decisions at general Shareholders' meetings shall be decided by a simple majority of more than fifty percent (50%) of the Company's share capital. However, resolutions to approve a change of nationality of the Company will require a unanimous vote of all Shareholders.

8.3.4 Notwithstanding Article 8.3.3 above, Major Decisions (as defined in Article 8.4 below) shall only be accepted upon the presence of a Special Majority (as defined in Article 8.4 below) of the Shareholders, including by proxies.

8.4- Major Decisions

Notwithstanding anything to the contrary in the Law, these Articles or the Shareholders' Agreement, as amended by the Shareholders from time to time, the following decisions (the "Major Decisions") shall be subject to the approval of shareholders owning at least ninety-six point five percent (96.5%) (the "Special Majority") of the Company's share capital:

- (i) amendments of the Articles and/or the articles of association of the Subsidiaries;
- (ii) extension, transfer and/or other material change of the Company's and/or the Subsidiaries' business purpose;
- (iii) sale or disposal (other than leasing) of any part of the Buildings and related land;
- (iv) issuance of shares in the Company and/or in the Subsidiaries;
- (v) refinancing of the Company's or Subsidiaries' loans with a third party or obtaining financing from a third party, except when such third party's financing and its terms, are included in the Company's approved Project Budget;
- (vi) entry into agreements and/or introducing amendments into agreements between the Company or a Subsidiary and any Shareholder or any Group Affiliate or Related Party;
- (vii) approval of the Project Budget;
- (viii) approval of any deviation from an approved Project Budget exceeding 5% and/or any deviation in any specific line item exceeding 10%;
- (ix) release and appointment of a substituting asset, facility or property management service provider, in the event the Supervisor over the Project is not a Group Affiliate of Aurec;
- (x) causing of the Company or the Subsidiaries to renew, extend, or enter into a lease agreement which relates to a rental area of 5,000 square meters or fifteen percent (15%) or more of the leaseable area of both Buildings or which is of a value over fifteen percent (15%) or more of the rent generated from each of the Buildings;
- (xi) raising of capital contributions (including with respect to Additional Financing or additional Reserve) or owner loans or any other form of financing over EUR 500,000 (not including Emergency Event Funds). Raising such capital contributions or owner loans or any other form of financing below EUR 500,000 (not including Emergency Event Funds) shall be subject to the consent of Shareholders representing 60% of the total Shareholding;
- (xii) provision of a guarantee, indemnity bond or surety bond by a Shareholder;
- (xiii) voluntary dissolution, winding up or liquidation of the Company or Subsidiaries, except following the sale of the Buildings;
- (xiv) merger, consolidation, reorganization or other business combination of the Company or the Subsidiaries with or into another person (or engaging in a transaction having substantially the same effect, including acquisition of all or substantially all of the assets of any other person);
- (xv) appointment and removal of the Company's auditors;
- (xvi) any amendment to the legal or tax structure of the Company or its Subsidiaries;
- (xvii) acquisition of new real estate other than the Buildings;
- (xviii) waiver of the closing conditions precedent of the purchase and sale agreements to acquire the respective ownership by the Shareholders of the Company's Shares;
- (xix) approach of the current tenants of the Buildings for renting spaces in the adjacent office building (which is of a total area 65,000 square meters or which has an average monthly rent per square meter equals to or over EUR 26).

Art. 9. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 10. Fiscal year - Annual accounts.

10.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 At the end of each fiscal year, the board of directors (conseil de gérance) prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

10.2.2 Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 11. Distributions. All Distributions of Distributable Cash shall be made in accordance with the Law, and in accordance with the rights and preferences of such Shares by the Company on a quarterly basis as follows:

(i) firstly, to the Shareholders to the extent of and in proportion to their respective unpaid interest on the Shareholder Default Loans until the aggregate amount distributed to the Shareholders under this paragraph (i) equals the accrued but unpaid interest on all Shareholder Default Loans for all current and prior periods;

(ii) secondly, to the Shareholders to the extent of and in proportion to their respective unpaid principal on the Shareholders Default Loans, until the Shareholders Default Loans have been paid in full;

(iii) thirdly, to the Shareholders to the extent of and in proportion to their respective unpaid interest on their shareholder loans to the Company until the aggregate amount distributed to the Shareholders under this paragraph (iii) equals the accrued but unpaid interest on all shareholder loans for all current and prior periods;

(iv) fourthly, to the Shareholders to the extent of and in proportion to their respective unpaid principal on the shareholders loans, until the shareholders loans have been paid in full;

(v) fifthly, to the Shareholders, pro rata, until there have been distributed to the Shareholders amounts equal to their respective Required Financing;

(vi) sixthly, to the Shareholders until such Shareholder has realized, solely in respect of its funded Required Financing, an IRR of ten percent (10%);

(vii) seventhly, to the Shareholders, prorata to their Shareholdings, provided, however, that as long as Aurec and/or its Group Affiliate is the holder of the Class B Shares and the IRR is in excess of 10%, Distributable Cash shall be distributed to the Shareholders (or to which entity it will direct) as follows:

(i) where the IRR is up to twelve point five percent (12.5%): ten percent (10%) to Aurec and ninety percent (90%) to the Class A Shareholders, in accordance with their shareholdings percentage in the Company.

(ii) where the IRR is over twelve point five percent (12.5%): twenty percent (20%) to Aurec; and eighty percent (80%) to the Class A Shareholders, in accordance with their shareholdings percentage in the Company.

and provided further that in the event that Aurec or its Group Affiliate acting as Supervisor is removed for Cause (as defined under the Shareholders' Agreement), Aurec shall not be entitled to the above 10% or 20% of the Distributions, and the entire 100% shall be distributed among the Shareholders, prorata to their shareholding.

Art. 12. Allocation of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The Shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated.

12.4 Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the conditions of Article 12.3 and under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of directors (conseil de gérance);

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of directors (conseil de gérance) within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general Shareholders' meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general Shareholders' meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.2 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Shareholders' Agreement for all matters for which no specific provision is made in these Articles. To the extent that such matters are not determined under the Shareholders' Agreement, reference shall be made to the provisions of the Law.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a general Shareholders' meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, the present Articles and the Shareholders' Agreement as amended by the Shareholders from time to time.

Art. 16. Definitions. "Acquisition Financing" shall mean all costs (other than the payment of the Purchase Price) incurred until the date of any shareholders' agreement entered into by and between the Shareholders in view of the acquisition of the Shares, including, without limitation, legal fees, due diligence fees, service technical and environmental fees, tax advisory fees, and registration fees, bank fees (including expenses, interest and deposits), acquisition fees, as evidenced by invoices submitted to the Shareholders, shall be paid by in the Company;

"Additional Financing" shall mean (i) ordinary operating expenses of the Company and/or the Subsidiaries; and/or (ii) capital expenditures for the Buildings that are necessary to maintain the quality or physical structure of the Buildings and/or (iii) bank covenant funds;

"Aurec" shall mean Aurec Local Information Services Ltd., a company organized under the laws of the State of Israel, C.N. 2-128928-51, with a registered address of 19 Tuval St., Ramat-Gan, 52521, Israel, and Evert Limited, a company organized under the laws of Guernsey, CN. 43197, with a registered address of Suite 5, Tower Hill House, St. Peter Port Guernsey;

"Class A Shareholder" shall mean any holder of Class A Shares;

"Class B Shareholder" shall mean any holder of Class B Shares;

"Distributable Cash" shall mean all cash, revenues and funds received by the Company and the Subsidiaries (on consolidated basis), whether in the ordinary course of their business or in connection with an Extraordinary Financial Event, less the sum of the following to the extent to be paid or reserved by the Company: (i) all cash and capital expenditures incurred related to the normal operation of the Company's and the Subsidiaries' business (including but not limited to, operational expenses related to the Buildings); (ii) the payment and discharge of the Company or Subsidiary debt under the Bank Loan including due interest, principal, fees and expenses or any other loan to a third party, all in accordance with the payment schedule of the Bank Loan and/or the other respective loan agreements; (iii) such Reserves reasonably necessary to the proper operation of the Company's Subsidiaries' business (iv) all expenses, expenditures and Reserves attributable to an Extraordinary Financial Event; (v) all amounts that are not available for distribution under applicable law;

"Distribution(s)" shall mean all payments (including but not limited to, by way of dividend, interest payment, shareholders loan repayment, capital gain etc.) to Shareholders (including after issuing preferential shares which are entitled to dividend for distributions under Article 12) exclusive of any withholding taxes, subject to applicable law;

"Emergency Event Funds" shall mean the funds that the supervisor of the Project (the "Supervisor") required the Shareholders to provide the Company and/or the Subsidiaries or the Supervisor used out of Company and/or the Subsidiaries' funds to (i) comply with the terms and provisions of any agreement(s) with Company's or Subsidiaries' lender related to a bank loan in order to prevent or remedy an event of default under such loan, or (ii) prevent bodily damage or prevent or remedy a damage to the Project or any person, which, if not prevented or remedied, could materially adversely hinder the reasonable enjoyment of the Buildings or any portion thereof by its tenants, even if such use is not included in the Project Budget, in which event the Supervisor shall deliver written notice of the use of such funds to the Shareholders promptly thereafter;

"Extraordinary Financial Event" shall mean any Company transaction not in the ordinary course of the Company's business including, but not limited to, liquidation of the Company's assets, sale of all or any portion of the Buildings, the Company Shares or of the Subsidiaries or refinancing;

"Group Affiliate" shall mean any entity (i.e. including "person") which controls, or is controlled by or under common control with one of the Shareholders and "control" shall mean holding, directly or indirectly, at least fifty percent (50%) of all issued share capital and voting rights and rights to nominate fifty percent (50%) of the directors (gérants);

"IRR" shall mean the internal rate of return a particular Shareholder achieves, which internal rate of return shall be that certain interest rate that, when used as a discount rate, causes: (i) the net present value (as of the Closing Date) of

the aggregate Distributions made to a Shareholder by the Company pursuant to the applicable provisions of these Articles from the Closing Date through the date on which such internal rate of return is computed, to equal (ii) the net present value (as of the Closing Date) of all Required Financing made by such Shareholder to the Company from and after the Closing Date through and including such computation date. For purposes of this definition, the internal rate of return shall be determined using annual compounding periods, by using XIRR where the XIRR has the meanings assigned to such terms by Microsoft Excel;

"Project Budget" shall mean the Project budget as shall be determined from time to time by the Board and approved as a Major Decision of the Shareholders;

"Purchase Price" shall mean the aggregate price to be paid by all the Shareholders under the purchase and sale agreements to acquire their respective ownership of the Company's Shares;

"Required Financing" shall mean the Acquisition Financing, the Purchase Price, Additional Financing, additional Reserves and the Emergency Events Funds and any other capital contributions made, or loans extended, by the Shareholders;

"Reserves" shall mean with respect to any fiscal period, funds reserved or amounts allocated during such period to reserves which shall be maintained in amounts deemed by the Supervisor, in its reasonable discretion, to be necessary or appropriate (i) for working capital and to pay taxes, capital expenditure, insurance, debt service or other costs or expenses incident to the ownership or operation of the Company's and Subsidiaries business, bank loan fees and payments, and (ii) any reserves required by applicable law.

"Shareholder Default Loan" shall mean the provision by any of the Shareholders of the portion of an Additional Financing and/or Emergency Event Funds not provided by another Shareholder (the "Defaulting Shareholder"), consisting of the balance of the shortfall of the Required Financing of the Defaulting Shareholder, provided by way of a shareholder loan bearing an annual interest of fifteen percent (15%).

Fourth resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to acknowledge and accept the resignations of Mr. Yves Barthels, Ms. Anita Lyse and Mr. Bruno Bagnouls from their position as director (gérant) of the Company with effect as of the date of this meeting.

Fifth resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to appoint, with immediate effect and for an undetermined period, the following persons as new managers (gérants) of the Company:

- Mrs. Yonit Tzadok, certified public accountant, born in Israel on 22 January 1972, residing at 444, Madison Avenue, New York, NY10022;

- Mrs. Noa Drieblatt certified public accountant, born in Israel on 10 October 1971, residing at 3, Hayetzira street, Ramat Gan, Israel 52521; and

- Christophe Gaul, chartered accountant, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Menora Mivtachim Pensions Ltd., société régie par les lois de l'Etat d'Israël, dont le siège social est sis 7, Zabotinsky Street, Ramat-Gan, Israël, enregistrée sous le numéro 512245812, ici représentée par M^e Jean-Marc Delcour, Avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 juin 2013;

2. Menora Mivtachim Insurance Ltd., société régie par les lois de l'Etat d'Israël, dont le siège social est sis 115, Allenby Street, Tel Aviv, Israël, enregistrée sous le numéro 520042540, ici représentée par Me Jean-Marc Delcour, Avocat, dont

l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 juin 2013;

3. Aurec Local Information Services Ltd., société régie par les lois de l'Etat d'Israël, dont le siège social est sis 19, Tuval Street, Ramat-Gan, Israël, enregistrée sous le numéro 51-128928-2, ici représentée par Me Jean-Marc Delcour, Avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 juin 2013;

4. Evert Limited, société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est sis Suite 5, Tower Hill House, St. Peter Port Guernsey, enregistrée sous le numéro 43197, ici représentée par Me Jean-Marc Delcour, Avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 juin 2013;

5. Harel Insurance Company Ltd., société régie par les lois de l'Etat d'Israël, dont le siège social est sis 3, Abba Hillel Street, Ramat-Gan, Israël, enregistrée sous le numéro 520004078, ici représentée par Me Jean-Marc Delcour, Avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 juin 2013;

Les procurations susmentionnées, qui ont été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme établi ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elles sont les associés actuels d'une société à responsabilité limitée connue sous le nom de «CCP III Germany Holdings S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164772, constituée le 4 Novembre 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3207, le 29 Décembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés le 10 Mai 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553, le 21 Juin 2012, puis le 28 Décembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281, le 6 Février 2013, et pour la dernière fois, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à 19 juin 2013, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. Les parties comparantes représentent l'intégralité des parts sociales du capital social de la Société.

III. Tous les associés de la Société sont dûment représentés à l'assemblée générale, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant, sans notification préalable:

a. Modification de la dénomination sociale de la Société de «CCP III Germany Holdings S.à r.l.» pour «BBWInvestment Holdings S.à r.l.»;

b. Conversion des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), en:

(i) parts sociales de catégorie A qui seront détenues comme suit:

- quatre mille trois cent soixante-quinze (4,375) parts sociales de catégorie A détenues par Harel Insurance Company Ltd.,

- deux mille cinq cents (2,500) parts sociales de catégorie A détenues par Menora Mivtachim Pensions Ltd.,et

- mille huit cent soixante-quinze (1,875) parts sociales de catégorie A détenues par Menora Mivtachim Insurance Ltd;
et

(ii) parts sociales de catégorie B qui seront détenues comme suit:

- trois mille trois cent cinquante (3,350) parts sociales de catégorie B détenues par Aurec Local Information Services Ltd.,et

- quatre cents (400) parts sociales de catégorie B détenues par Evert Limited;

c. Modification et refonte complètes des Statuts de la Société;

d. Prise d'acte de la démission de M. Yves Barthels, Mme Anita Lyse et M. Bruno Bagnouls, gérants actuels de la Société, produisant effet à compter de la date de l'assemblée générale; et

e. Nomination de Mme Yonit Tzadok, Mme Noa Driblatt and M. Christophe Gaul en tant que nouveaux gérants de la Société, produisant effet à compter de la date de l'assemblée générale, et pour une période de temps illimitée;

f. Divers.

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus et après délibération les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société:

Première résolution:

L'assemblée générale des associés DÉCIDE de modifier la dénomination sociale de la Société de "CCP III Germany Holdings S.à r.l." pour "BBW Investment Holdings S.à r.l.";

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des associés DÉCIDE de convertir les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), en:

(i) parts sociales de catégorie A qui seront détenues comme suit:

- quatre mille trois cent soixante-quinze (4,375) parts sociales de catégorie A détenues par Harel Insurance Company Ltd.,

- deux mille cinq cents (2,500) parts sociales de catégorie A détenues par Menora Mivtachim Pensions Ltd.,et

- mille huit cent soixante-quinze (1,875) parts sociales de catégorie A détenues par Menora Mivtachim Insurance Ltd; et

(ii) parts sociales de catégorie B qui seront détenues comme suit:

- trois mille trois cent cinquante (3,350) parts sociales de catégorie B détenues par Aurec Local Information Services Ltd.,et

- quatre cents (400) parts sociales de catégorie B détenues par Evert Limited;

Troisième résolution:

L'assemblée générale des associés DÉCIDE de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société.

Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), et par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), ainsi que par toute convention d'associés que les associés de la Société (ci-après les «Associés») peuvent conclure à tout moment (la «Convention d'Associés»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans CCP III BW1 S.à r.l. («SubLux») et dans CCP III BW2 S.à r.l. («SubLux2»), toutes deux des sociétés à responsabilité limitée enregistrées au Grand-Duché de Luxembourg (les «Filiales»), qui sont les propriétaires uniques des terrains et bâtiments sis Grafstrasse Str. 103-109, et Wildunger Str. 7-9, Francfort, Allemagne, ainsi que Grafstrasse 103-109, Wildunger St. 14, Francfort, Allemagne (les «Bâtiments»), et dans tous actifs supplémentaires qui pourront être acquis, directement ou indirectement par la Société, avec le consentement de la Majorité Spéciale des Actionnaires (formant avec les Bâtiments le «Portefeuille»), ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son Portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut, sous réserve de, et conformément à, son Budget de Projet approuvé, emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourraient être utile à l'accomplissement et au développement de son Portefeuille. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les filiales de la Société (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment, sous réserve de son Budget de Projet approuvé: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds notamment, mais pas exclusivement, au moyen de l'émission d'obligations, notes ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts auprès des sociétés mères, (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société peut en outre effectuer toute transaction sur des biens immobiliers, sous réserve d'un vote à la Majorité Spéciale de ses Actionnaires.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

4.1 La Société aura la dénomination: «BBW Investment Holdings S.à r.l.».

4.2 La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre circonstance similaire affectant l'un ou plusieurs des Associés.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) représenté par huit mille sept cent cinquante (8,750) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), et trois mille sept cent cinquante (3,750) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-), toutes entièrement souscrites et libérées. Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont ci-après conjointement dénommées «Parts Sociales», et individuellement «Part Sociale».

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, agissant conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs sociaux et bénéfiques de la Société, conformément aux dispositions des présents Statuts et de la Convention d'Associés, telle que modifiée par les Associés à tout moment.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Cession de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé ne sont cessibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi, à la condition cependant que dans le cas où l'approbation requise d'associés représentant au moins trois quarts du capital social lors d'une assemblée générale n'est pas obtenue en raison du vote défavorable d'un Associé à l'encontre de ce transfert lors d'une assemblée générale dument convoquée, alors que l'Associé Vendeur (tel que défini ci-après) et le futur cessionnaire remplissent les conditions des Articles 6.5 à 6.8, selon le cas (l'«Associé Refusant»), l'Associé Vendeur peut exiger que l'Associé Refusant paie à l'Associé Vendeur ces Parts Sociales dans les mêmes conditions que celles convenues entre l'Associé Vendeur et le tiers cessionnaire, ou bien, à la discrétion de l'Associé Vendeur, l'Associé Refusant paiera à l'Associé Vendeur une sanction pécuniaire hebdomadaire d'un montant de EUR 50,000, calculée au prorata journalier (soit une astreinte), payable par l'Associé Refusant à l'Associé Vendeur pour chaque jour où l'Associé Refusant ne fournit pas un vote favorable à ce transfert, suite à l'assemblée générale des Associés susmentionnée. Pour lever toute ambiguïté, si l'Associé Refusant fournit un vote favorable sous moins d'une semaine, le montant susmentionné sera proratisé en fonction.

6.5.3 Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5.4 Une cession de Parts Sociales ne produira effet qu'à partir du moment où le cessionnaire (y compris un Cessionnaire Autorisé, tel que défini ci-après) aura fourni à la Société et aux autres Associés confirmation écrite de ce qu'il est lié par toutes les conditions des présents Statuts et par les dispositions pertinentes de la Convention d'Associés. Le cessionnaire supportera toutes les obligations de l'Associé Cédant (tel que défini ci-après) ainsi que les garanties que l'Associé Cédant peut avoir accordées aux tiers en lien avec l'objet commercial la Société et de ses Filiales, si leur octroi et fourniture ont été approuvés.

6.5.5 Les Associés conviennent que la faculté des Associés de céder leurs Parts Sociales ne sera limitée que par les droits et obligations fixés par la Loi, les présents Statuts et la Convention d'Associés, telle que modifiée par les Associés à tout moment.

6.5.6 Pour toute cession de Parts Sociales, le cédant attribuera au cessionnaire ses droits nés de prêts d'associés, en proportion des Parts Sociales cédées. Un Associé ne peut pas transférer ses prêts d'associé ou tout autre droit vis-à-vis de la Société ou de ses Filiales, sauf dans le cadre d'une cession de Parts Sociales de la Société, et ce en proportion des parts cédées.

6.5.7 Un Associé ne peut céder que la totalité de ses Parts Sociales et prêts d'associé.

6.6 - Cessionnaires Autorisés

Sous réserve des dispositions de la Loi, tout Associé aura le droit de céder ses propres Parts Sociales à un Cessionnaire Autorisé. Dans le contexte des présents Statuts, «Cessionnaire Autorisé» signifie, envers tout Associé, toute entité ou personne physique qui: (i) contrôle cet Associé; (ii) est contrôlée par cet Associé; ou (iii) est sous contrôle conjoint avec cet Associé. «Contrôler» signifiera (i) détenir, directement ou indirectement, au moins cinquante pourcent (50%) de l'intégralité du capital social émis et des droits de vote, ou (ii) détenir les droits de nommer cinquante pourcent (50%) des gérants.

6.7 - Droit de Première Offre

6.7.1 Pour une période initiale de quatre (4) années à compter de la Clôture (la «Période de Blocage»), Aurec se verra interdit de vendre et/ou céder ses Parts Sociales, sauf à un Cessionnaire Autorisé. Les restrictions de la Période de Blocage seront levées au moment de la vente par tout autre Associé, de tout ou partie de ses Parts Sociales.

6.7.2 Sous réserve de l'Article 6.7.1 ci-dessus, un Associé désireux de vendre ses Parts Sociales (respectivement un «Associé Vendeur» et des «Parts Sociales Offertes à la Vente») devra au préalable en adresser notification écrite à la Société et aux autres Associés (la «Notification de Cession»). La Notification de Cession devra notamment spécifier: (i) la contrepartie par part sociale que l'Associé Vendeur souhaite obtenir, (ii) le fait que l'opération doit être effectuée «en l'état», et (iii) que le paiement doit être effectué sous soixante (60) jours à compter de l'acceptation de cette cession.

6.7.3 Les Associés disposeront de l'option, qui peut être levée pendant une période de soixante (60) jours à compter de la remise de la Notification de Cession (la «Période d'Option»), d'acquérir la totalité ou une fraction proportionnelle à leurs Parts Sociales des Parts Sociales Offertes à la Vente, pour une contrepartie par part sociale et dans des conditions identiques à celles indiquées dans la Notification de Cession. Cette option peut être levée contre remise à l'Associé Vendeur d'une notification écrite (la «Notification d'Acceptation»). Si plus d'un Associé remet une Notification d'Acceptation (chacun d'entre eux constituant un «Associé Acceptant»), les Parts Sociales Offertes à la Vente seront acquises au pro rata (sur la base des Parts Sociales détenues respectivement par les Associés Acceptants). Le prix d'acquisition des Parts Sociales Offertes à la Vente sera payé par les Associés Acceptants dans les soixante (60) jours de la remise de la Notification d'Acceptation.

6.7.4 Dans le cas où les Associés ne lèvent pas l'option d'acquisition de la totalité des Parts Sociales Offertes à la Vente ou vendent un nombre proportionnel de Parts Sociales au cessionnaire potentiel pendant la Période d'Option, l'option d'acquisition des Parts Sociales Offertes à la Vente prendra fin, et l'Associé Vendeur, sous réserve des articles 6.5, 6.6, 6.7.1, 6.7.2 et 6.7.3 ci-dessus et 6.7.5 et 6.8 ci-dessous, aura le droit de vendre les Parts Sociales Offertes à la Vente au tiers acquéreur de bonne foi dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'expiration de la Période d'Option (la «Période de Vente»), pour une contrepartie par action au moins égale, et dans des conditions identiques, à celles indiquées dans la Notification de Cession.

6.7.5 Si l'Associé Vendeur ne réalise pas la vente des Parts Sociales Offertes à la Vente au cours de la Période de Vente, alors l'Associé Vendeur devra à nouveau remettre une Notification de Cession et la vente qui s'ensuivra sera soumise à l'application du présent article 6.7. Nonobstant ce qui précède, si l'Associé Vendeur conclut une convention de vente au cours de la Période de Vente, et que la conclusion de la vente des Parts Sociales Offertes à la Vente est retardée en raison de l'impératif d'obtenir l'approbation légale du pays du siège de l'Associé Vendeur, alors l'Associé Vendeur aura le droit de conclure la vente dans les conditions de la promesse de vente, même si la conclusion de la vente intervient après la Période de Vente, pourvu que l'opération ne soit pas retardée de plus de quatre-vingt-dix (90) jours.

6.8 - Droit de sortie conjointe

6.8.1 Pendant la Période d'Option, un Associé peut informer par écrit l'Associé Vendeur de son intention de se joindre à la vente des Parts Sociales Offertes à la Vente (une «Notification de Participation» et un «Associé Participant»).

6.8.2 Si l'Associé Participant remet une Notification de Participation, alors l'Associé Vendeur ne pourra conclure de convention de vente qu'à la condition que l'acquéreur des Parts Sociales (l'«Acquéreur») consente à acquérir, pour la même contrepartie par part sociale et dans les mêmes conditions, toutes les Parts Sociales détenues par l'Associé Participant.

6.8.3 Si un Associé ne remet pas une Notification de Participation au cours de la Période d'Option, alors cet Associé n'aura pas le droit de se joindre à la vente des Parts Sociales Offertes à la Vente, et l'Associé Vendeur aura le droit de vendre les Parts Sociales pendant la Période de Vente.

6.8.4 Si l'Associé Vendeur ne conclut pas la vente des Parts Sociales Offertes à la Vente au cours de la Période de Vente, alors l'Associé Vendeur devra remettre à nouveau une notification de vente qui sera sujette au droit de sortie conjointe décrit dans le présent alinéa 6.8.4. Nonobstant ce qui précède, si l'Associé Vendeur a conclu une promesse irrévocable de vente au cours de la Période de Vente et que la conclusion de la vente des Parts Sociales Offertes à la Vente est retardée en raison de l'impératif d'obtenir une approbation légale, alors l'Associé Vendeur aura le droit de conclure la vente selon les conditions de la promesse de vente, même si la conclusion de la vente intervient après la Période de Vente, pourvu que l'opération ne soit pas retardée de plus de quatre-vingt-dix (90) jours.

6.9 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 Nomination et Révocation.

7.1.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, Associés ou non.

7.1.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés.

À la condition qu'un Associé (conjointement avec ses Affiliés au Groupe) détienne au moins vingt pourcent (20%) des Parts Sociales d'une même catégorie, ils auront le droit de présenter conjointement une liste d'au moins deux (2) candidats. L'assemblée générale des Associés nommera un (1) gérant issu de cette liste.

Nonobstant ce qui précède, des Associés représentant ensemble au moins trente-cinq pourcent (35%) des Parts Sociales d'une même catégorie auront le droit de présenter conjointement une liste de trois (3) candidats. L'assemblée générale des Associés nommera deux (2) gérants issus de cette liste.

Les Associés ayant le droit de présenter conjointement une liste de candidats en vue de la nomination d'un (1) ou deux (2) gérants, selon le cas, auront aussi à tout moment le droit d'adresser une notification écrite à la Société exprimant leur souhait de révoquer et remplacer un gérant nommé sur leur proposition. Dans ce cas, les Associés présenteront une liste d'au moins deux (2) candidats et l'assemblée générale des Associés révoquera le gérant et nommera un (1) nouveau gérant en remplacement.

La/Les liste(s) de candidats sera/seront communiquée(s) par notification écrite à la Société.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

7.1.4 Aucun des membres du conseil de gérance ne sera rémunéré pour ses services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, notamment les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil de gérance.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 7.3.

7.3.2 La Société sera engagée par les signatures conjointe de deux membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de ce mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire, ou par un notaire, seront déposés dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en justice ou autrement, seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants nommés à partir de la/les liste(s) proposée(s) par les Associés conformément à l'article 7.1.2, lesquels associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les dispositions de l'alinéa 8.3.2 s'appliqueront mutatis mutandis aux réunions du conseil de gérance.

7.4.5 Les résolutions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront réputés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 Pouvoirs et Droits de Vote

8.1.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

8.1.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives sans considération du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé disposera d'un nombre de votes égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

8.2 - Convocation de l'assemblée générale des Associés

8.2.1 Sous réserve des dispositions de la Loi, et à moins qu'ils n'en aient convenu autrement, les Associés se réuniront au moins une fois par an.

8.2.2 Une assemblée générale des Associés sera convoquée à tout autre moment, quand une décision des Associés est nécessaire, si elle est convoquée sur décision du conseil de gérance, par des Associés détenant plus de vingt pourcent (20%) du capital social de la Société, ou par toute autre personne ou toutes autres personnes à qui la loi confère le droit de convoquer une Assemblée Générale des Associés, conformément à la Loi ou aux présents Statuts.

8.2.3 Chacune des parties auxquelles il est fait référence à l'article 8.2.2 ci-dessus inclura dans sa demande de convocation de l'assemblée générale des Associés un ordre du jour détaillé, incluant la liste des points qu'elle souhaite voir discutés ainsi que les décisions à prendre lors de l'assemblée générale des Associés.

8.2.4 Des notifications d'assemblée générale des Associés seront adressées sans délai par le conseil de gérance suite à la demande de toute partie listée à l'article 8.2.2 ci-dessus à tous les Associés inscrits au registre des associés au moins quatorze (14) jours avant la date de l'assemblée générale des Associés, par courrier, fax ou courriel; cependant, une assemblée générale des Associés peut être tenue sous une période de notification plus courte, sur accord écrit de l'ensemble des Associés. La notification d'assemblée générale des Associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale des Associés, ainsi que l'exposé détaillé des points à discuter et des décisions à prendre.

8.2.5 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et sont d'accord pour renoncer aux exigences de délai et de forme ci-dessus, ces exigences peuvent être écartées.

8.2.6 L'assemblée générale des Associés peut également se tenir par conférence téléphonique et visioconférence, pourvu que l'ensemble des Associés y consente et que chaque participant puisse reconnaître l'identité des autres participants.

8.2.7 La tenue d'une assemblée générale des Associés ne sera pas obligatoire si le nombre de ses membres n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque membre recevra la transcription fidèle du texte des résolutions ou décisions à adopter et communiquera son vote par écrit. De telles résolutions, signées par la Majorité Spéciale de l'ensemble des Associés, sont valides et contraignantes dans la même mesure que si elles avaient été prises par une assemblée générale des Associés dûment convoquée et tenue. Les résolutions en questions portent la date de la dernière signature.

8.3 - Quorum et Majorité

8.3.1 Sous réserve des exigences fixées ci-avant, le quorum requis pour la tenue de l'assemblée générale des Associés sera la présence, en personne ou par mandataire, de plus de soixante pourcent (60%) du capital social de la Société.

8.3.2 Dans le cas où le quorum n'est pas présent une demie heure après l'heure de début indiquée dans la notification de l'assemblée générale des Associés, cette assemblée générale des Associés sera ajournée de sept (7) jours, à la même heure et au même lieu, ou à tout autre heure ou lieu qui seront communiqués par courrier, fax ou courriel à l'ensemble des Associés en droit de les recevoir. Si, lors de cette assemblée générale ajournée, le quorum légal n'est pas atteint dans la demi heure de l'heure de début indiquée, les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans égard pour la proportion du capital social présent ou représenté.

8.3.3 Sous réserve de l'Article 8.4 ci-après (Décisions Majeures), les décisions de l'assemblée générale des Associés seront adoptées à la majorité simple de plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société. Cependant, les résolutions visant à approuver le changement de nationalité de la Société requerront un vote unanime de l'ensemble des Associés.

8.3.4 Nonobstant l'Article 8.3.3 ci-dessus, les Décisions Majeures (telles que définies par l'Article 8.4 ci-dessous) ne seront prises que si la Majorité Spéciale des Associés (telle que définie à l'Article 8.4 ci-dessous) est présente, y compris par mandataires.

8.4 - Décisions Majeures

Nonobstant toute disposition contraire de la Loi, des présents Statuts ou de la Convention d'Associés, telle que modifiée à tout moment par les Associés, les décisions suivantes (les «Décisions Majeures») seront sujettes à l'approbation des associés détenant au moins quatre-vingt-seize pourcent et demi (96.5%) (la «Majorité Spéciale») du capital social de la Société:

- (i) Les modifications des présents Statuts et/ou des statuts des Filiales;
- (ii) L'extension, le transfert et/ou tout autre changement matériel de l'objet commercial de la Société et/ou de ses Filiales;
- (iii) La vente ou la mise à disposition (autrement que par crédit-bail) de toute partie des Bâtiments et du terrain lié à eux;
- (iv) L'émission de parts sociales dans la Société et/ou ses Filiales;
- (v) Le refinancement des emprunts de la Société ou de ses Filiales auprès de tiers ou l'obtention d'un financement auprès d'un tiers, à moins que ce financement par un tiers et ses conditions ne soient inclus dans le Budget de Projet approuvé de la Société;
- (vi) La conclusion d'accords et/ou l'introduction de modifications aux accords entre la Société ou une Filiale et tout Associé ou tout Affilié du Groupe ou Partie Liée;

- (vii) L'approbation du Budget de Projet;
- (viii) L'approbation de tout écart du Budget de Projet approuvé de plus de 5% et/ou de tout écart de plus de 10% d'un poste budgétaire spécifique;
- (ix) La révocation et nomination d'un prestataire de service de remplacement d'actifs, ou de gestion des installations ou des immeubles, si le Superviseur du Projet n'est pas un Affilié du Groupe d'Aurec;
- (x) La prise d'une décision contraignant la Société ou ses Filiales à renouveler, étendre ou conclure un contrat de crédit-bail qui concerne une surface de location de 5.000 mètres carrés ou quinze pourcent (15%) ou plus de la surface locative des deux Bâtiments, ou d'une valeur de plus de quinze pourcent (15%) des loyers générés par chacun des Bâtiments;
- (xi) La levée d'apports au capital (notamment relatifs au Financement Additionnel ou à la Réserve additionnelle) ou de prêts du propriétaire ou de toute autre forme de financement excédant Euro 500.000 (à l'exclusion des Fonds de Cas d'Urgence) seront sujets à l'approbation d'Associés représentant 60% du capital social;
- (xii) La constitution d'une garantie, indemnité ou sûreté par un Associé;
- (xiii) La dissolution, fermeture ou liquidation volontaire de la Société ou de ses Filiales, à moins qu'elles ne soient consécutives à la vente des Bâtiments;
- (xiv) La fusion, consolidation, réorganisation ou tout autre regroupement d'entreprises de la Société ou de ses Filiales avec ou en une autre personne (ou la réalisation d'une opération qui a en substance les mêmes effets, notamment l'acquisition de la totalité ou d'une part substantielle des actifs de toute autre personne);
- (xv) La nomination et révocation des commissaires aux comptes de la Société;
- (xvi) Toute modification de la structure légale et fiscale de la Société ou de ses Filiales;
- (xvii) L'acquisition de nouveaux biens immobiliers autres que les Bâtiments;
- (xviii) Le non-respect des conditions de clôture préalables aux accords d'acquisition et de vente des Parts Sociales de la Société respectivement détenues par les Associés;
- (xix) L'Approche des locataires actuels des Bâtiments pour la location d'espaces dans l'immeuble de bureaux adjacent (d'une surface totale de 65.000 mètres carrés ou d'un loyer mensuel moyen par mètre carré égal ou supérieur à EUR 26).

Art. 9. Audit. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, Associé(s) ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels tiendront compte des charges résultant des amortissements nécessaires.

10.2.2 Chaque associé pourra, personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de pertes et profits susmentionnés et, le cas échéant, le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 11. Distributions. Toute Distribution de Liquidités Distribuables sera réalisée par la Société conformément à la Loi, et aux droits et privilèges attachés aux Parts Sociales, trimestriellement et dans les conditions suivantes:

- (i) Premièrement, auprès des Associés en proportion de leur intérêt impayé respectif sur les Prêts d'Associés par Défaut, jusqu'à ce que le montant distribué cumulé aux Associés par application du présent alinéa (i) atteigne la somme des intérêts courus non payés sur l'ensemble des Prêts d'Associés par Défaut pour toutes les périodes courantes et antérieures;
- (ii) Deuxièmement, auprès des Associés en proportion du montant en principal impayé respectif sur les Prêts d'Associés par Défaut, jusqu'à ce que les Prêts d'Associés par Défaut aient été remboursés en totalité;
- (iii) Troisièmement, auprès des Associés en proportion de leur intérêt respectif impayé sur leurs prêts d'associé à la Société, jusqu'à ce que le montant cumulé distribué aux Associés par application du présent alinéa (iii) atteigne la somme des intérêts courus non payés sur l'ensemble des prêts d'associés pour toutes les périodes courantes et antérieures;
- (iv) Quatrièmement, auprès des Associés en proportion de leur principal impayé respectif sur les prêts d'associés, jusqu'à ce que les prêts d'associés aient été remboursés en totalité;
- (v) Cinquièmement, aux Associés, au pro rata, jusqu'à ce qu'une somme égale à leur Financement Requis ait été distribuée;

(vi) Sixièmement, aux Associés, jusqu'à ce que chacun d'eux réalise, uniquement par rapport à son Financement Requis apporté, un TRI de dix pourcent (10%);

(vii) Septièmement, à la condition cependant que Aurec et/ou son Affilié au Groupe soient les détenteurs des Parts Sociales de catégorie B et que le TRI excède 10%, aux Associés au prorata des Parts Sociales détenues par chacun d'eux (ou à toute entité qu'ils peuvent gérer) comme suit:

(i) Si le TRI atteint douze pourcent et demi (12.5%): dix pourcent (10%) à Aurec et quatre-vingt-dix pourcent (90%) aux Associés de catégorie A, en proportion des Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

(ii) Si le TRI est supérieur à douze pourcent et demi (12.5%): vingt pourcent (20%) à Aurec et quatre-vingt pourcent (80%) aux Associés de catégorie A, en proportion des Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Si Aurec ou son Affilié au Groupe agissant en tant que Superviseur est révoqué pour une Raison (ce terme ayant la définition qui lui est attribuée dans la Convention d'Associés), Aurec ne sera pas en droit de toucher les 10% ou 20% susmentionnés des Distributions, et l'intégralité des Distributions sera répartie entre les Associés, au prorata des Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

Art. 12. Distribution des bénéfices.

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Un montant égal à cinq pourcent (5%) des bénéfices nets de la Société sera alloué à une réserve légale, à moins que et jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Les Associés déterminent comment le solde des bénéfices nets annuels est distribué.

12.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous réserve des dispositions de l'Article 12.3, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (prime d'émission comprise) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivants la date de clôture des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les paiements effectués à raison de dividendes intérimaires excèdent le montant des dividendes ultérieurement décidé par l'assemblée générale des Associés, ces paiements seront considérés, dans la limite l'excédent du paiement, comme ayant été effectués à raison de la distribution de dividendes suivante.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Convention d'Associés. Si ces points ne sont pas traités par la Convention d'Associés, il sera fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les Statuts peuvent être modifiés à tout moment, et en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des Associés, dans les conditions de quorum et de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, les présents Statuts et la Convention d'Associés telle que modifiée à tout moment par les Associés.

Art. 16. Définitions. «Financement d'Acquisition» signifiera tous les coûts (autres que le paiement du Prix d'Acquisition) engagés jusqu'à date de toute convention entre Associés en vue de leur acquisition des Parts Sociales de la Société, notamment, sans limitation, les honoraires de conseils juridiques, les honoraires de «due diligence», les coûts relatifs aux services techniques et environnementaux, les frais de conseil fiscal, et les droits d'enregistrement; les frais bancaires (y compris les charges, intérêts et dépôts), les frais d'acquisition, dans la mesure où la preuve en est rapportée par des factures soumises aux Associés, seront payés par la Société.

«Financement Additionnel» signifiera (i) les frais ordinaires de fonctionnement de la Société et/ou de ses Filiales; et/ou (ii) les dépenses en capital pour les Bâtiments nécessaires au maintien de la qualité ou de la structure physique des Bâtiments et/ou (iii) les fonds relatifs à des engagements bancaires.

«Aurec» signifiera Aurec Local Information Services Ltd., société régie par les lois de l'Etat d'Israël, C.N. 2-128928-51, dont le siège social est sis 19 Tuval St., Ramat-Gan, 52521, Israël, et Evert Limited, société régie par les lois de Guernesey, CN. 43197, dont le siège social est sis Suite 5, Tower Hill House, St. Peter Port Guernesey;

«Associé de Catégorie A» signifiera tout détenteur de Parts Sociales de catégorie A;

«Associé de Catégorie B» signifiera tout détenteur de Parts Sociales de catégorie B;

«Liquidités Distribuables» signifiera toutes liquidités, tous revenus et tous fonds perçus par la Société et ses Filiales (sur une base consolidée), que ce soit dans le cadre de leur objet commercial ordinaire ou en lien avec un Evénement Financier Extraordinaire, diminués de la somme des éléments suivants, dans la mesure où ils doivent être distribués ou mis en réserve par la Société: (i) toutes les liquidités et dépenses en capital encourues relativement à la gestion commerciale normale de la Société ou de ses Filiales (notamment, mais pas exclusivement, les dépenses opérationnelles liées aux Bâtiments); (ii) le paiement et la décharge de la dette de la Société ou de ses Filiales née à l'occasion d'un Prêt Bancaire, incluant les intérêts dus, le principal, les frais et coûts, ou de tout autre prêt auprès d'un tiers, et cela conformément à l'échéancier du Prêt Bancaire et/ou à tout autre contrat de prêt; (iii) les Réserves raisonnablement nécessaires à l'exploitation correcte des Filiales de la Société; (iv) toutes les charges, dépenses et Réserves attribuables à un Evénement Financier Extraordinaire; (v) toute somme qui n'est pas disponible à la distribution conformément au droit applicable;

«Distribution(s)» signifiera tous les paiements (notamment, mais pas exclusivement, par voie de dividende, paiement d'intérêt, remboursement de prêts d'associés, plus-values etc.) aux Associés (notamment après l'émission de parts sociales privilégiées donnant droit à dividende dans le cas de distributions par application de l'Article 12), à l'exclusion de toute retenue à la source, sous réserve du droit applicable;

«Fonds de Cas d'Urgence» signifiera les fonds que le superviseur du Projet (le «Superviseur») a demandé aux Associés de fournir à la Société et/ou à ses Filiales, ou que le Superviseur a utilisés hors des fonds de la Société et/ou de ses Filiales pour (i) satisfaire aux conditions de tout accord avec les prêteurs de la Société ou de ses Filiales en lien avec un prêt bancaire, afin d'éviter ou réparer un cas de défaut lié à ce prêt, ou (ii) éviter un dommage corporel ou éviter ou réparer un dommage causé au Projet ou à toute personne, qui, s'il n'était pas prévenu ou réparé, pourrait matériellement nuire à la jouissance raisonnable de tout ou partie des Bâtiments par ses locataires, même si une telle utilisation n'est pas prévue dans le budget d'un Projet, auquel cas le Superviseur devra remettre une notification écrite de l'utilisation de ces fonds aux Associés dans les plus brefs délais;

«Evénement Financier Extraordinaire» signifiera toute opération hors du champ des opérations ordinaires de la Société comprenant notamment, mais pas exclusivement, la liquidation des actifs de la Société, la vente de tout ou partie des Bâtiments, le refinancement des Parts Sociales de la Société ou de ses Filiales;

«Affilié du Groupe» signifiera toute entité (y compris une «personne») qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle conjoint avec l'un des Associés; «contrôler» signifiera détenir, directement ou indirectement, au moins cinquante pourcent (50%) de l'ensemble du capital social émis et des droits de vote, ainsi que le droit de nommer cinquante pourcent (50%) des gérants;

«TRI» signifiera le taux de rentabilité interne qu'un Associé réalisera; ce taux de rentabilité interne est le taux d'intérêt qui, pris comme taux d'actualisation, est tel que (i) la valeur actuelle nette (à la Date de Clôture) des Distributions cumulées réalisées auprès d'un Associé par la Société, par application des dispositions pertinentes des présents Statuts, depuis la Date de Clôture jusqu'à la date à laquelle ce taux de rendement interne est calculé, soit égale à (ii) la valeur actuelle nette (à la Date de Clôture) de tous les Financements Requis engagés par cet Associé auprès la Société, à partir de et après la Date de Clôture jusqu'à cette date de calcul incluse. Dans le contexte de cette définition, le taux de rendement interne sera déterminé en utilisant des périodes de composition annuelle, en utilisant la fonction XIRR, celle-ci ayant le sens qui lui est attribué par Microsoft Excel;

«Budget de Projet» signifiera le budget d'un Projet tel que déterminé à tout moment par le conseil de gérance et approuvé en tant que Décision Majeure des Associés;

«Prix d'Acquisition» signifiera le prix cumulé que les Associés doivent payer, selon les conditions des contrats d'acquisition et de vente, afin d'acquérir la propriété de leurs Parts Sociales de la Société;

«Financement Requis» signifiera le Financement d'Acquisition, le Prix d'Acquisition, le Financement Additionnel, les Réserves additionnelles et les Fonds de Cas d'Urgence, ainsi que tout autre apport au capital réalisé, ou prêts étendus, par les Associés;

«Réserves» signifiera, par rapport à tout exercice social, les fonds mis en réserves ou les sommes allouées durant cette période à des réserves qui seront maintenus en des montants considérés par le Superviseur, évalués de manière raisonnable, comme nécessaires à ou appropriés pour (i) le fonds de roulement et le paiement des impôts, dépenses en capital, assurance, service de la dette et autres frais ou dépenses liés à la propriété ou l'exploitation de la Société et de ses Filiales, ainsi que les frais et remboursements des prêts bancaires, et (ii) toutes les réserves requises par la loi applicable;

«Prêt d'Associé par Défaut» signifiera la provision réalisée par tout Associé d'une partie d'un Financement Additionnel et/ou d'un Fonds de Cas d'Urgence qui n'est pas réalisée par un autre Associé (l'«Associé en Défaut»), laquelle provision consiste en le solde du Financement Requis de l'Associé en Défaut, réalisée par un prêt d'associé au taux d'intérêt annuel de quinze pourcent (15%).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DÉCIDE de prendre acte et d'accepter les démissions de M. Yves Barthels, Mme Anita Lyse et M. Bruno Bagnouls de leur fonction de gérant de la Société, prenant effet à compter de la date de cette assemblée générale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés DÉCIDE de nommer, à effet immédiat et pour une période indéterminée, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société:

- Mme Yonit Tzadok, expert comptable agréée, née en Israël le 22 janvier 1972, résidant 444, Madison Avenue, New York, NY10022;
- Mme Noa Driblatt, expert comptable agréée, née en Israël le 10 octobre 1971, résidant 3, Hayetzira street, Ramat Gan, Israel 52521; et
- Christophe Gaul, comptable agréé, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Delcour, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108783/1076.

(130131854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

MG Sécurité, Incendie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 220, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.190.

Assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2013

Le 17 novembre 2011, par devant Maître DELOSCH ayant résidence à RAMBROUCH, a eu lieu la constitution de la société «MG Sécurité, incendie SARL». Les statuts ont été publiés au mémorial C le 17 janvier 2012 sous le numéro 132. La société est enregistrée auprès du RCSL sous le numéro B165190.

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet, ont comparu à l'assemblée générale extraordinaire:

Madame Magali Mouret, gérante, demeurant à F-57480 APACH, 7A rte de Trèves

Sont nommés:

Présidente de l'assemblée générale extraordinaire, Madame KASS Pia, comptable, demeurant à 12, am Biedemchen L-9350 BASTENDORF

Secrétaire de l'assemblée générale extraordinaire, Mademoiselle ARAUJO DA SILVA Viviane, comptable, demeurant à 50, rue principale L-9370 GILSDORF

L'assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour, les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société MG Sécurité, Incendie Sarl

Première et dernière résolution

L'assemblée générale décide de changer le siège social de la société MG Sécurité, Incendie SARL vers L-1471 Luxembourg, 220 route d'Esch

Fait et passé à Luxembourg, le 18 juillet 2013

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, je donne pour terminer cette assemblée générale extraordinaire.

Signatures

Le présidente / La secrétaire / Gérante technique

Référence de publication: 2013102547/28.

(130124645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

OSCAR Lux Carry SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 5.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.395.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que OSCAR Lux Topco S.à r.l., société à responsabilité limitée, associé unique de la Société, a cédé l'intégralité de ses parts sociales (1.250 parts sociales) détenues dans la Société, à Carl Carry GmbH & Co. KG, société de droit allemand, ayant son siège social à Parktower, Bockenheimer Anlage 44, 60322 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister A des Amtsgerichts München sous le numéro HRA 98398, avec effet au 24 mai 2013.

Carl Carry GmbH & Co. KG détient depuis le 24 mai 2013 l'intégralité des parts sociales (1.250 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10.- chacune) et devient l'associé unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSCAR Lux Carry SCS

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013100859/19.

(130122014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

OSCAR Verwaltung Diversify S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.391.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, associé unique de la Société, a cédé l'intégralité de ses parts sociales (1.250 parts sociales) détenues dans la Société, à OSCAR Stichting, société de droit hollandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 231 B-Tower, 5th, 1118BH Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés KvK sous le numéro 57884536, avec effet au 8 mai 2013.

OSCAR Stichting détient depuis le 8 mai 2013 l'intégralité des parts sociales (1.250 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10.- chacune) et devient l'associé unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSCAR Verwaltung Diversify S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013100860/19.

(130122011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

OSCAR Verwaltung Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.390.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, associé unique de la Société, a cédé l'intégralité de ses parts sociales (1.250 parts sociales) détenues dans la Société, à OSCAR Stichting, société de droit hollandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 231 B-Tower, 5th, 1118BH Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés KvK sous le numéro 57884536, avec effet au 8 mai 2013.

OSCAR Stichting détient depuis le 8 mai 2013 l'intégralité des parts sociales (1.250 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10.- chacune) et devient l'associé unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSCAR Verwaltung Germany S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013100861/19.

(130122012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Omni-Logic S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.454.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 11 juillet 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme OMNI-LOGIC S.A.. (jugement n° 1022/13), dont le siège social à L-8080 BERTRANGE, 36, Route de Longwy, a été dénoncé en date du 14 décembre 2006, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Me Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013100857/16.

(130122267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Progeny, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 169.759.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pierre GUERIN, demeurant au 48, boulevard Clemenceau, F - 59510 Hem, Président;
- Monsieur Jean-François BOUCHOMS, avocat, demeurant au 15, rue du Fort Bourbon, L - 1249 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric SIMONET, demeurant au 12, rue Clotaire Duquennoy, F-59152 Chéreng;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013091002/20.

(130110769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Print Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.159.

—
Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091000/10.

(130111571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pinto-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 65.715.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013090998/10.

(130110548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Spunken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 151.284.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B47771, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013091055/14.

(130110402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

St. Lazare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.388.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned, Joseph Elvinger, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Oracle Reo Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156069 ("Oracle Holdco"),

hereby represented by Dr. Matthias Prochaska, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "St. Lazare Holding S.a r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may not have offices or branches outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. The Objects of the company are.

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety ship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, Commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's under taking property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of: or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; or (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the "Shares". The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("conseil de gérance").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

8.3 Each member of the management is an individual and has the appropriate qualifications and experience to be a manager of the Company.

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 All board meetings shall take place in Luxembourg with at least a majority of managers attending each meeting in person in Luxembourg.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 Subject to article 12.3, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that no manager attends the meeting by video-conference or conference call being present in the UK or in Germany and provided each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 For each Meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting of the Board of Managers shall be prepared, signed by all managers and stored in the registered office in Luxembourg

12.7 The Board of Managers must give full consideration to the matters in question and reach their decision on such matters independently and on the basis of whether the action proposed is in the best interests of the Company.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Oracle Reo Holdco S.a.r.l.	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

General Meeting of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1.- Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

- Dr. Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz / Germany, having his professional address at 44, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont St- Martin, France, having his professional address at 44, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Lena Machiavelli, born on 22 March 1984 in Goettingen, Germany, having her professional address at 44, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2.- The registered office of the Company is at 44, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Person, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Oracle Reo Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156069, ("Oracle Holdco"),

Représentée par Dr. Matthias Prochaska, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «St. Lazare Holding S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci -après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Art. 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription des l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou Commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, a toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure ou la Loi l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant a la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout cout ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est a cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette a laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre a bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre a bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de

Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations en tout autre titre ainsi acquis, apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner a bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) a tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires a la réalisation de l'objet social de la Société, ou a l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie a une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de Commerce, sans que cette autorisation conforme a la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé a douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé a la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent designer une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé (s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le Conseil de Gérance.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision des Associé(s).

8.3 Chaque personne en charge de la gestion de la Société est une personne physique et possède les qualifications appropriées ainsi que l'expérience pour être un gérant de la Société.

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes a l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés a l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tous les Conseils de Gérance devront se tenir au Luxembourg avec au moins une majorité des gérants assistant au conseil en personne au Luxembourg.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Sous réserve de l'article 12.3, l'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où aucun des gérants n'assiste au conseil par vidéo conférence ou conférence téléphonique depuis le Royaume-Uni ou l'Allemagne et si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Pour chaque Conseil de Gérance, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants et conservés au siège social à Luxembourg.

12.7 Le Conseil de Gérance doit donner toute son attention aux sujets discutés lors des conseils et prendre des décisions sur ces sujets de manière indépendante et dans le meilleur intérêt de la Société.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés**13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés – Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail au par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social**14. Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique au en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé (s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé (s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération du capital social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur:	Parts Sociales
Oracle Reo Holdco S.à r.l.	12.500 Parts Sociales
Total	12.500 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Assemblée Générale de la Société

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

- 1.- Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Matthias Prochaska, docteur en droit, né le 7 octobre 1979 à Coblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont. St- Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - Lena Machiavelli, né le 22 Mars 1984 à Göttingen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2.- Le siège social de la Société est établi à 44, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu a la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: M. PROCHASKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29612. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091056/471.

(130110528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 258 du 27 Février 2007.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013091038/15.

(130111250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

PIE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.812.

Les statuts coordonnés au 26/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03/07/2013.

M^e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013090997/12.

(130110295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Project One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.322.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROJECT ONE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013091004/12.

(130110495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Promagus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers.

R.C.S. Luxembourg B 136.692.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091005/10.

(130110744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 18.750.564,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

L'actionnariat de la Société a été modifié suite à une diminution de capital prenant effet en date du 28 décembre 2012 par laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de EUR 105.331.176 (cent cinq millions trois-cent trente-et-un mille cent soixante-seize euros) pour le porter de son montant de EUR 124.081.740 (cent vingt-quatre millions quatre-vingt-un mille sept cent quarante euros) à EUR 18.750.564 (dix-huit millions sept-cent cinquante mille cinq cent soixante-quatre euros) par l'annulation de (i) 2.690.966.680 (deux milliards six cent quatre-vingt-dix millions neuf cent soixante-six mille six cent quatre-vingts) Actions Ordinaires A, (ii) 165.023.319 (cent soixante-cinq millions vingt-trois mille trois cent dix-neuf) Actions Ordinaires B1, (iii) 30.559.874 (trente millions cinq cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quatorze) Actions Ordinaires B2, (iv) 4.342.048.845 (quatre milliards trois cent quarante-deux millions quarante-huit mille huit cent quarante-cinq) Actions Préférentielles série A et (v) 3.304.518.882 (trois milliards trois cent quatre millions cinq cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-deux) Actions Préférentielles série B, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes d'une telle catégorie.

A la suite de la diminution de capital décrite ci-dessus, l'actionnariat de la Société est le suivant:

Actionnaires	Actions ordinaires A	Actions ordinaires B1	Actions ordinaires B2	Actions Préférentielles série A	Actions Préférentielles série B
Project Bird GP ULC	100	0	0	0	0
Platinum Equity Capital Partners-A International II, L.P.	40.468.735	0	0	65.298.921	49.695.778
Platinum Equity Capital Partners-PF International II, L.P.	41.381.664	0	0	66.772.001	50.816.867
Platinum Equity Capital Partners International II, L.P.	255.389.059	0	0	412.086.766	313.618.899
Platinum Bird Principals International, L.P.	84.309.864	0	0	136.039.418	103.532.882
Stichting Administratiekantoor Bird DR I	0	29.376.681	5.440.126		
Stichting Administratiekantoor Bird DR II	57.483.998	0	0	92.754.149	70.590.592
TOTAL	479.033.320	29.376.681	5.440.126	772.951.255	588.255.018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013091003/40.

(130110474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.102.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 20. Juni 2013

- Der Rücktritt von Herrn Ralf Berweiler von seinen Ämtern als Verwaltungsrat der Gesellschaft sowie als Vorsitzender des Verwaltungsrates wird mit Wirkung zum 17. Mai 2013 angenommen.

- Herr Tom Lahure, geboren am 23. Januar 1980 in Luxemburg, wohnhaft In 128, rue de la Chapelle, 4987 Clemency, Luxemburg, wird per Ergänzungswahl "cooptation" an Stelle von Herrn Ralf Berweiler als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat wird anlässlich der ordentlichen Generalversammlung auslaufen, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

- Herr Marco Sgreccia wird gemäß Artikel 64 (2) des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915 zu Luxemburger Gesellschaften zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt. Er wird das Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung begleiten, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Für beglaubigten Auszug

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013091014/20.

(130110768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Atelier Cologne, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 157.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013091084/14.

(130110639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Qissme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.337.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091007/10.

(130110696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Quadram s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091009/9.

(130111132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Rotarex Watertec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 48.458.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091020/9.

(130110368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Rooocas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.716.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091019/10.

(130111572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Rackman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.435.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 11:45 heures

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Frédéric Seince, demeurant professionnellement à 51 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, et de Denis Frolov, demeurant professionnellement à Corner Statinos Avenue & 2 Agias Elenis Street, Statinos Building, 5th floor 1060 NICOSIA CHYPRE, en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013091850/16.

(130112535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Ralph Weis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091851/9.

(130112418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Raphael Magic Inc.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091853/9.

(130112217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rapides International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091854/9.

(130112233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rhein-Trans G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 61.353.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091862/9.

(130112483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091868/9.

(130111643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Roc International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091872/9.

(130111819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rotarex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 42.556.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091876/9.

(130111777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091877/9.

(130111682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

Les comptes consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091878/9.

(130111783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Spotclark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091909/9.

(130111888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 87.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091913/9.

(130111807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Supernova Investments A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091916/9.

(130111771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rigatte SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.851.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 novembre 2012

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGATTE SA, SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013091865/22.

(130112598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rigatte SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.851.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 novembre 2012

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGATTE SA, SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013091864/16.

(130112598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Roberta Di Camerino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.219.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes. CUSTOM S.A., RCSL B 124 470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
ROBERTA DI CAMERINO S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013091870/16.

(130111946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

RBS Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.706.

—
Rectificatif des compte annuels se terminant au 31 décembre 2011, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 9 avril 2013 référence L-130055595

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

RBS European Finance S.A.
Richard Lawrence / Steven L. Lizars
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013091856/15.

(130112689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Sonatrach International Finance and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.651.

—
Extrait des résolutions écrites prises en date du 20 juin 2013

En date du 20 Juin 2013, les actionnaires de Sonatrach International Finance and Development S.à r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- De mettre fin au mandat de M. Touati Amine en tant que gérant de la Société avec effet au 5 juin 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2013091904/16.

(130111621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Armatex S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.233,97.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 36.933.

—
Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour ARMATEX S.A.

Référence de publication: 2013093023/23.

(130114744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bensell Real Estate Finance II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.501.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 2 juillet 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Madame Johanna KOHVAKKA en qualité de «Geschäftsführende Vorstandmitglied» de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2013;

- de nommer;

* Monsieur Neil Fleming ROSS, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en qualité de «Geschäftsführende Vorstandmitglied» de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Maria Viceconte

Mandataire

Référence de publication: 2013093048/20.

(130114594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

New Dawn MEP Issuer CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.600.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 mai 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Emanuela Brero, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Stefan Oostvogels, avec adresse au 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg;
- Lorne Somerville, avec adresse au 111, Strand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni;
- Daniel Pindur, avec adresse au 24, Bockenheimer Landstrasse-WestendDuo, 60323 Frankfurt, Allemagne.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091781/21.

(130112450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Ben Zion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.449.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour Ben Zion S.à r.l.

Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2013093047/13.

(130114354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Genzyme Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.687.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.613.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090640/10.

(130110602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Immo Castel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 41.871.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur.
- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013090705/21.

(130111360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.
